

Association de soutien Initiative vélo

Birkenweg 61
CH-3013 Berne

Tél. 031 318 54 18
info@velo-initiative.ch | www.initiative-velo.ch

Communiqué de presse du 16 mars 2018

Le comité de l'initiative décide de retirer l'initiative vélo et de soutenir l'arrêté vélo du Conseil fédéral et du Parlement.

Le Parlement ayant accepté sans modifications le contre-projet du Conseil fédéral, le comité de l'initiative décide de retirer son initiative vélo. Matthias Aebischer, président du comité de l'initiative, explique ce choix : « Le texte proposé par le Conseil fédéral tient compte de l'objectif principal de l'initiative, à savoir que les voies cyclables soient mises sur un pied d'égalité avec les chemins de randonnée pédestre ».

L'arrêté fédéral portant sur les voies cyclables et les chemins de randonnée pédestre est un bon compromis. L'objectif principal de l'initiative y est atteint : l'Art. 88 de la Constitution « Chemins et sentiers pédestres » sera complété par le vélo. Cette modification fournit les bases légales pour un réseau continu de voies cyclables en Suisse, à l'instar de ce qui existe déjà pour les chemins de randonnée pédestre. Dans le cas d'un résultat positif lors de la votation populaire qui aura lieu cet automne, le Parlement devrait donc formuler un texte de loi. La mise sur un pied d'égalité, demandée par l'initiative, a su convaincre le Conseil fédéral et le Parlement, raison pour laquelle le comité a décidé aujourd'hui de retirer l'initiative.

L'arrêté fédéral sur le vélo est soutenu par un nouveau comité largement étayé. À ce jour, celui-ci compte déjà 47 entreprises, associations et partis politiques parmi ses membres.

Pour l'Association transports et environnement ATE, la modification de la Constitution permettra de désengorger les routes et de soulager les transports publics, surtout dans les agglomérations. Evi Allemann, présidente de l'ATE et vice-présidente du comité de l'initiative vélo, souligne qu'« un réseau de voies cyclables sûres rend la pratique du vélo plus attrayante. Cela permettra à un plus grand nombre de personnes d'opter pour le vélo ou le E-bike. »

Aux yeux des associations cyclistes PRO VELO et Swiss Cycling, un réseau continu et sûr de liaisons cyclables est la condition préalable pour que les jeunes générations retrouvent l'habitude et le plaisir du vélo.

Franz Gallati, président de Swiss Cycling, rappelle que « si nous voulons continuer de gagner des médailles dans le cyclisme, il est nécessaire que les enfants et les jeunes aient la possibilité de pratiquer le vélo en toute sécurité. »

Pour le Touring Club Suisse TCS, la séparation des flux de trafic ne garantit pas seulement plus de sécurité, mais aussi une plus grande fluidité. Pour le vice-président du TCS et Conseiller national Thierry Burkart, « la séparation des flux de trafic sert les intérêts de tous les usagers de la route, y compris ceux des automobilistes. En effet, cette séparation permet d'augmenter les capacités de tous les secteurs de la mobilité. »

Le soutien d'hotelleriesuisse et de la Fédération suisse du tourisme témoigne du fait que le vélo occupe une place de plus en plus importante dans le tourisme helvétique. Au vu des hivers de plus en plus courts, de nombreuses régions de montagne développent des offres pour les vététistes.

Pour Barbara Gisi, directrice de la Fédération suisse du tourisme, il est évident que « le VTT aide les régions de montagne à mieux rentabiliser leurs infrastructures. Pour cela, la cohabitation de la randonnée et du VTT doit toutefois être réglementée. La modification de la Constitution est un pas important dans cette direction. »

Différentes organisations actives dans le domaine de la santé, comme la Ligue contre le cancer ou Santé publique Suisse attribuent un grand potentiel au vélo dans la promotion de la mobilité auprès de la population.

Corina Wirth, directrice de Santé publique Suisse : « Les effets positifs sur la santé de la pratique du vélo ont été démontrés par un grand nombre d'études. De bonnes infrastructures pour le vélo favorisent la dose de mouvement quotidien recommandée. L'exemple de pays où la pratique du vélo est une évidence, comme les Pays-Bas ou le Danemark, en sont la preuve. »

Le rôle des cantons a fait ses preuves

L'article sur la randonnée pédestre existe depuis 40 ans. Quant à la collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes lors de la planification et la réalisation de chemins et sentiers pédestres, elle s'est révélée amplement efficace. Comme l'a rappelé la Conseillère fédérale Doris Leuthard lors de son intervention dans le Conseil national, la mention des voies cyclables dans la Constitution n'est qu'un développement logique de l'article en vigueur. Cette modification permettra de développer un réseau de voies cyclables aussi efficace et unique que celui dont bénéficient déjà les piétons, tout en respectant la bonne collaboration entre les trois niveaux administratifs.

Renseignements

Matthias Aebischer, Conseiller national, président de PRO VELO Suisse, tél. 079 607 17 30

Evi Allemann, Conseillère nationale, vice-présidente de l'ass. de soutien, tél. 079 560 72 94

Thierry Burkart, Conseiller national, vice-président du Touring Club Suisse, tél. 079 828 55 81

Rolin Wavre, Membre du comité de l'initiative, tél. 079 653 37 78

Franz Gallati, Membre du comité de l'initiative, tél. 079 486 86 46

L'« Arrêt fédéral » portant sur le vélo met les voies cyclables et les chemins de randonnée pédestre sur un pied d'égalité, en mentionnant le vélo dans l'Art 88 de la Constitution fédérale. Ainsi, il autorise la Confédération à définir des lignes directrices pour l'aménagement et l'entretien des voies cyclables, et à soutenir les cantons et les communes dans la mise en pratique de ces oeuvres. La modification de la Constitution doit être acceptée par le peuple et par les cantons lors d'une votation populaire. Le Comité de soutien est composé d'organisations dans le domaine du tourisme, de la santé, du sport, de la mobilité, de l'économie et de la protection de l'environnement, ainsi que de nombreuses et nombreux parlementaires de tous les partis.